



# Retrait de la note n°2020/85/s/rt

Concernant l'organisation de la sortie des extraits par le Service de nuit !!!

Par une note de service en date du 14 janvier 2020 les Surveillants et 1<sup>er</sup> Surveillants devaient, à partir du 20 Janvier, sortir les extraits durant et avec le service nuit.

Inutile de préciser l'enjeu impactant la sécurité des agents si ces nouvelles consignes devaient s'appliquer....

Naturellement et devant la gronde des Surveillants, mais aussi des 1<sup>er</sup> Surveillants, le SPS s'est donc entretenu avec la Cheffe d'établissement le 20 janvier afin d'exposer son point de vue et demander le retrait de cette note.

Contacté par la suite par mail, la Cheffe d'établissement confiera s'être entre autre assurée que notre revendication était partagée par une plus large partie d'entre-nous.

Devant l'unanimité des avis et positionnements (agents et OS), la Cheffe d'établissement a décidé de faire annuler cette note de service et de la retirer.

... Bien heureusement, ce document est aujourd'hui abandonné !

Certains personnels, notamment les professionnels du terrain comme les Surveillants savent et connaissent les problématiques sécuritaires de leur métier...à défaut d'un certain membre de l'encadrement rédacteur de cette note farfelue...

A l'avenir, il n'est pas interdit de consulter le « vrai » terrain préalablement ce qui pourra à coup sûr éviter ce genre d'écueil...

Le 24/01/2020, David M. pour le bureau local SPS

***Le SPS, l'évidence Syndicale !!!***